

Montbéliard

PAYS DE MONTBÉLIARD

Abakar en rétention : le comité de soutien en ordre de bataille

Aude LAMBERT



Bruno Lemerle, porte-parole du comité de soutien, a réuni ses troupes au parc du Près-la-Rose ce mardi. Photo ER /Aude LAMBERT

Sur le Pays de Montbéliard, le comité de soutien d'Abakar, jeune migrant placé en centre de rétention après son pointage à la gendarmerie, demande sa remise en liberté. Effaré du traitement réservé au lycéen, il organise un rassemblement ce mercredi devant la mairie d'Audincourt.

« Comment expliquer qu'un état de droit protecteur devienne du jour au lendemain un état persécuteur ? », s'interroge un militant des Droits de l'homme de longue date. Ce mardi, un peu plus de 40 personnes sont réunies sous le chapiteau du parc du Près-la-Rose à Montbéliard. [Les membres du comité de soutien d'Abakar, un migrant guinéen conduit la veille en centre de rétention à Metz](#)

[\(Moselle\) après son pointage à la gendarmerie, sont encore sous le choc.](#) « Il s'agit d'un placement de force et par ruse, c'est scandaleux ! », martèle Bruno Lemerle, le porte-parole.

• Une pétition mise en ligne, des élus solidaires

L'homme se veut pragmatique. Son intention est de sensibiliser l'opinion publique face au traitement réservé à ce lycéen de 19 ans, en France depuis l'âge de 14 ans, titulaire d'un CAP en cuisine et qui suivait un stage professionnel. « Personne ne se grandit en s'acharnant sur un gosse. Quel crime a-t-il commis ? Son seul tort est d'avoir maintenant atteint l'âge de la majorité ».

Première action votée à l'unanimité : un appel au rassemblement ce mercredi devant la mairie d'Audincourt, ville où Abakar était scolarisé (au lycée Nelson-Mandela). Ses défenseurs disposent de peu de temps. « Un avion s'envole vendredi pour la Guinée. Nous appelons les personnes éprises d'humanité et de justice à nous rejoindre ». Autre manifestation qui remporte tous les suffrages : un second rassemblement avec les habitants, jeudi, devant la Pierre-à-Poissons de Montbéliard. Dans le même temps, une collecte sera organisée (sur place) pour payer les honoraires d'avocat. Car la lutte se poursuit sur les terrains juridique et judiciaire avec plusieurs recours déposés devant le tribunal administratif, le juge des libertés et de la détention. Un arrêt de la CJUE (Cour de justice européenne de l'Union européenne) est brandi. « Il stipule qu'une décision de renvoi d'un JEUNE migrant dans son pays d'origine ne peut être prise que si un accueil adapté lui est garanti », rappelle

Marie-Françoise Lehmann, coordinatrice des États Généraux des migrations (EGM) de Belfort-Montbéliard.

Alors que la pétition mise en ligne sur le site [Chang.org](https://chang.org) a déjà recueilli 485 signatures, des élus apportent leur soutien. « Au-delà de la brutalité de ce procédé (N.D.L.R. : les conditions de l'interpellation) qui touche un étudiant ayant tout mis en œuvre pour réussir son intégration [...], il est compliqué de comprendre que notre pays accepte, par le biais des départements, de tendre la main à ces jeunes migrants non accompagnés lorsqu'ils sont mineurs, leur demandant de faire preuve de responsabilité en entamant leur intégration et qu'il n'hésite pas ensuite à les priver d'avenir en interrompant brutalement leur cursus », ont écrit les conseillers départementaux Christine Coren-Gasperoni et David Barbier au préfet du Doubs. Le maire de la cité croq'rave, Martial Bourquin, s'est adressé directement, par courrier, au ministre de l'Intérieur. Il retrace le parcours du lycéen, précisant : « Mardi, ce jeune homme exemplaire était venu respecter son obligation de contrôle judiciaire qu'il a toujours honoré. Il devait reprendre ses cours et rejoindre ses camarades de classe ».